



<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 28 Mars 2023</p>

Étaient présents : M. Henri PONS, Mme Sandrine POZZI, M. Laurent BOYER, Mme Sophie ACHARD, M. Georges BOUQUET, Mme Myriam NATALI-TORNER, M. Michaël RENAUX, Mme Christiane LOUIS, M. Alain BRIEUGNE, Mme Patricia BOCCABELLA, Mme Danielle MARCHAND, M. Alain THOMAS, Mme Lysiane VEIGNAL, M. Christophe POURCHI, Mme Annabel VALENTIN, Mme Virginie ALTEMIR, Mme Audrey TOURON, M. Didier NAL, M. Gérard MIE, M. Jean-Claude SERGEAT, Mme Séverine MONTUORO, M. Christian FAUDON.

Absents : Mme Elodie PORRACCHIA , M. Frédéric PUJANTE.

Procurations : Mme Christine RICCA à Mme Sandrine POZZI, Mme Patricia BOMPARD à Mme Patricia BOCCABELLA, M. Vandick GONCALVES à M. Laurent BOYER, M. Alexandre FONTAT à M. Georges BOUQUET, Mme Nathalie CAVALLONI à Mme Sophie ACHARD.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine POZZI

Ouverture de La séance : 18h35

Clôture de la séance : 21h00

Monsieur le Maire, fait désigner un secrétaire de séance, Mme Sandrine Pozzi.
 Mme Pozzi procède à l'appel et, après avoir constaté le quorum, demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du 16/09/2022 et du 28/03/2023.
 Le Compte-rendu du 16/09/2022 est adopté à 22 voix pour, 4 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas) et une voix contre (M. Dider Nal).
 Le Compte-rendu du 28/02/2023 est adopté à 22 voix pour, 4 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas) et une voix contre (M. Dider Nal).

Monsieur Didier Nal demande à faire une déclaration orale.
 Monsieur le Maire accepte.
 Monsieur Didier Nal fait sa déclaration orale et demande notamment de réaliser le vote du budget à bulletin secret.
 Monsieur le Maire refuse cette requête.

Point n°1 : Approbation du Compte de Gestion 2022 dressé par le Trésorier Municipal – Commune d'Eyguières

Rapporteur : Monsieur Laurent BOYER

Monsieur Laurent BOYER, demande au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2022 dressé par le Trésorier Municipal conforme aux écritures du compte administratif de la Commune.

Il retrace en miroir de la comptabilité communale, l'ensemble des dépenses et recettes budgétaires, ainsi que la comptabilité patrimoniale, les comptes de tiers et financiers, et les valeurs inactives mouvementées par les régisseurs.

Pour ce qui concerne la gestion budgétaire, les résultats doivent être, en tout point, identiques à ceux retracés dans le compte administratif.

**Compte de Gestion
 BUDGET PRINCIPAL 2022**

SECTION INVESTISSEMENT	En euros
Total des recettes de la section d'investissement :	3 304 570.69
Total des dépenses de la section d'investissement :	2 153 961.38
Résultat de l'exercice N (+ ou -)	1 150 609.31
Report à nouveau de l'année n-1 (+ ou -)	- 1 589 177.07
Intégration du résultat de clôture Budget Annexe	-
Résultat de clôture de la section d'investissement (+ ou -)	- 42 115.83
SECTION FONCTIONNEMENT	
Total des recettes de la section de fonctionnement :	8 745 084.66
Total des dépenses de la section de fonctionnement :	8 075 075.58
Résultat de l'exercice N	670 009.08
Report à nouveau de l'année n-1	1 336 105.40
Intégration du résultat de clôture Budget Annexe	
Résultat de clôture de la section de fonctionnement	1 609 662.55
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2022	1 567 546.72

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte par un vote des résultats présentés.

Le conseil municipal, à 22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie et M. Alain Thomas) prend acte des résultats présentés ci-dessus au sein du Compte de Gestion 2022 dressé par le Trésorier Municipal pour la Commune d'Eyguières.

Point n°2 : Approbation du Compte Administratif 2022 de la Commune d'Eyguières

Rapporteur : Monsieur Laurent BOYER

Monsieur Laurent BOYER, présente le **Compte Administratif 2022** au Conseil Municipal, tel que résumé dans le tableau ci-dessous.

Les résultats d'exécution du budget principal sont présentés ci-dessous de manière globale et normalisée selon la maquette de l'instruction comptable M14 de manière à faire apparaître le total des réalisations de l'exercice, les reports à nouveau de l'exercice antérieur, les restes à réaliser de l'exercice 2022.

SECTION INVESTISSEMENT	En euros
Résultat de l'exercice N (+ ou -)	1 547 061.24
Report à nouveau de l'année n-1 (+ ou -)	- 1 589 177,07
	-
Résultat de clôture de la section d'investissement (+ ou -)	- 42 115.83
SECTION FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice N	273 557.15
Report à nouveau de l'année n-1	1 336 105.40
Résultat de clôture de la section de fonctionnement	1 609 662.55
RESTES A REALISER	
Dépenses engagées non mandatées = A	654 747.40
Titres restant à émettre au titre de l'exercice 2021 = B	666 406.85
Solde des restes à réaliser 2022 (B-A)	11 659.45

Ces résultats sont conformes aux totaux issus des pages 22 et 23 du compte de gestion du Trésorier.

Monsieur BOYER Laurent demande au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2022 de la Commune d'Eyguières

Le conseil municipal, à 21 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie et M. Alain Thomas), prend acte des résultats présentés ci-dessus au sein du Compte Administratif 2022 de la Commune d'Eyguières

Monsieur Henri PONS, Maire, n'a pas pris part au vote. Il s'est retiré au moment du vote.

Point n°3 : Affectation des résultats de l'exercice 2022 au BP 2023

Rapporteur : Monsieur Laurent BOYER

Monsieur Laurent BOYER, propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2022 au BP 2023 comme suit :

- Déficit de la section d'investissement 2022, soit – 42 115.83 €, au compte de recettes d'investissement 001 : « résultat reporté » (déficit d'investissement reporté).
- Solde positif des restes à réaliser en investissement soit 11 659.45 € ;
- Excédent de la section de fonctionnement 2022, soit 1 609 662.55 €, affecté comme suit :
 - 30 456.38€ pour couvrir le déficit de la section d'investissement au compte 1068 ;
 - Le résultat à reporter pour la section de fonctionnement s'élève à 1 579 206.17 € au compte R002.

Monsieur BOYER Laurent demande au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2022 au Budget Primitif 2023.

Le conseil municipal, à 22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie et M. Alain Thomas), approuve L'affectation des résultats de l'exercice 2022 au BP 2023 de la Commune d'Eyguières.

Point n°4 : Vote des taux d'imposition 2023

Rapporteur : Monsieur Henri PONS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition pour l'année 2023.

Il précise que ces taux restent inchangés.

Il rappelle que la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2023 a été supprimée à tous sans exception. Cette taxe est en revanche maintenue pour les résidences secondaires.

Les taux suivants sont proposés pour chacune des taxes locales :

1/ Taxe sur le Foncier Bâti : **33,74 %** - soit un produit attendu de 2 744 074€

2/ Taxe sur le Foncier Non Bâti : **51,79 %** - soit un produit attendu de 133 359€

3/ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **19,99 %** - soit un produit attendu de 153 801€

A ce jour, l'état 1259 COM qui détaille les bases prévisionnelles pour l'année 2023, a été notifié et il est disponible en consultation auprès du secrétariat général.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les taux d'imposition pour l'année 2023, de signer l'état de notification 1259 COM communiqué à la commune et de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Le conseil municipal, à 22 voix pour et 1 voix contre (M. Didier Nal) et 4 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas) approuve les taux d'imposition pour l'année 2023 et autorise la signature de l'état de notification 1259 COM et la notification de cette décision aux services préfectoraux.

Point n°5 : Révision d'une autorisation de programme (AP) relative à l'extension de l'hôtel de ville

Rapporteur : Monsieur Henri PONS

Les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement pour des opérations d'investissement présentant un caractère pluriannuel. L'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné.

Cette procédure requiert une décision du conseil municipal car elle lui permet de se prononcer sur le cout global d'une opération dont l'exécution s'étale sur plusieurs exercices. Le vote de l'autorisation de programme est accompagné d'une répartition par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources pour y faire face. Les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre annuel s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.

En outre, chaque autorisation doit faire l'objet d'une révision lorsque l'enveloppe initiale doit être réajustée à la hausse ou à la baisse. De même, les autorisations de programme sont actualisées chaque année pour prendre en compte le rythme de consommation des crédits de paiement.

La délibération n°16/2021 du 6 avril 2021 a permis la création de l'autorisation de programme relative à l'extension de l'Hôtel de Ville.

La délibération n°24/2022 du 6 avril 2022 a permis une première révision de l'autorisation de programme relative à l'extension de l'Hôtel de Ville.

La délibération n°72/2022 du 13 décembre 2022 a permis une deuxième révision de l'autorisation de programme relative à l'extension de l'Hôtel de Ville.

Compte tenu de l'avancée du projet, il convient de réviser le montant de l'autorisation de programme et de ventiler les crédits de paiement.

N°AP	Libellé	Montant AP	Révision	Nouveau Montant AP	CP antérieurs à 2023	CP 2023	CP 2024
02-2021	Extension de l'Hôtel de Ville	2 283 108 €	260 151 €	2 543 259 €	145 631 €	1 500 000 €	897 628€

Les dépenses seront financées par :

- FCTVA : 417 095 €
- Subventions notifiées et attendues :
 - Conseil Départemental 13 : 457 948 € (CDDA notifié)
 - Conseil Départemental 13 : 284 600 € (FDAL 2021)
 - Conseil Départemental 13 : 59 500 € (PROXI 2019)
 - Conseil Départemental 13 : 214 874 € (Etudes et travaux accessibilité PMR)
 - Région sud : 200 000€ (FRADT 2021)
- Autofinancement de la Commune : 909 242.12 €

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal

- D'approuver la révision de cette autorisation de programme conformément au tableau ci-dessus ainsi que la ventilation des crédits de paiement
- De dire que les crédits de paiement feront l'objet d'une inscription au budget 2023.

Le conseil municipal, à 22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Tournon, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas, M. Didier Nal) approuve la révision de cette autorisation de programme conformément au tableau ci-dessus ainsi que la ventilation des crédits de paiement et dit que les crédits de paiement feront l'objet d'une inscription au BP 2023.

Point n° 6 : Vote du Budget Primitif 2023 de la Commune d'Eyguières

Monsieur le Maire expose le Budget Primitif 2023 au Conseil Municipal, tel que résumé dans le tableau ci-dessous et dont le détail a été mis à disposition des conseillers municipaux dans son intégralité en consultation auprès du secrétariat général.

Considérant l'équilibre général du budget et l'équilibre section par section ;

Considérant que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu lors de la séance du conseil municipal du 28 février 2022 ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L. 2312-2 du CGCT, le vote se fait par chapitre ou, si l'assemblée délibérante le décide, par article.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver, chapitre par chapitre, le BP 2023 de la Commune d'Eyguières.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023 – COMMUNE D'EYGUIERES

Chpt	Dépenses Fonctionnement	Proposition à voter	Vote
11	Charges à caractère Général	3 706 129,92 €	22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard MIE, M. Alain Thomas).
12	Charges de Personnel	3 964 709,34 €	22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard MIE, M. Alain Thomas).
14	Atténuation Produits	463 000,00 €	22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard MIE, M. Alain Thomas).
65	Autres Charges de gestion courante	667 015,00 €	22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard MIE, M. Alain Thomas).
66	Charges Financières	97 900,98 €	22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard MIE, M. Alain Thomas).
67	Charges Exceptionnelles	22 000,00 €	22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard MIE, M. Alain Thomas).
68	Dotations aux Provisions	58 000,00 €	22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard MIE, M. Alain Thomas).
O22	Dépenses imprévues fonctionnement	336 708,00 €	22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard MIE, M. Alain Thomas).
O23	Virement section investissement	992 116,00 €	22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard MIE, M. Alain Thomas).
O42	Opération d'ordres entre section	362 975,20 €	22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard MIE, M. Alain Thomas).
	Total Dépenses	10 670 554,44 €	

Chpt	Recettes Fonctionnement	Proposition à voter	Vote
O13	Atténuation de charges	90 152,00 €	22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard MIE, M. Alain Thomas).
70	Produits de services	738 700,00 €	22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard MIE, M. Alain Thomas).
73	Impôts et Taxes	6 823 855,00 €	22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard MIE, M. Alain Thomas).
74	Dotations et participations	1 084 581,37 €	22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard MIE, M. Alain Thomas).
75	Autres produits de gestion courante	10,00 €	22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard MIE, M. Alain Thomas).
76	Produits financiers	20,00 €	22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard MIE, M. Alain Thomas).
77	Produits exceptionnels	220 805,90 €	22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard MIE, M. Alain Thomas).
78	Reprise provision	133 224,00 €	22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard MIE, M. Alain Thomas).
	Résultat antérieur reporté	1 579 206,17 €	22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard MIE, M. Alain Thomas).
	Total Recettes	10 670 554,44 €	

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2023 – COMMUNE D'EYGUIERES

Chpt	Dépenses Investissement	Proposition à voter	Vote
20	Immobilisations corporelles	193 880,00 €	22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard MIE, M. Alain Thomas).
21	Immobilisations incorporelles	2 283 063,00 €	22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard MIE, M. Alain Thomas).
23	Immobilisations en-cours	2 754 927,00 €	22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard MIE, M. Alain Thomas).
16	Remboursement Emprunt	146 433,00 €	22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard MIE, M. Alain Thomas).
O20	Dépenses imprévues	38 558,55 €	22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard MIE, M. Alain Thomas).
	RAR	654 747,40 €	22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard MIE, M. Alain Thomas).
1068	Apurement 1069	77 010,00 €	22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard MIE, M. Alain Thomas).
	Solde d'exécution négatif reporté	42 115,83 €	22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard MIE, M. Alain Thomas).
	Total Dépenses	6 190 734,78 €	

Chpt	Recettes Investissement	Proposition à voter	Vote
13	Subventions d'investissement	3 081 627,38 €	22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard MIE, M. Alain Thomas).
10	Dotation Fonds divers réservés	1 087 609,35 €	22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard MIE, M. Alain Thomas).
O21	Virement de la section de fonctionnement	992 116,00 €	22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard MIE, M. Alain Thomas).
O40	Opération d'ordres entre section	362 975,20 €	22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard MIE, M. Alain Thomas).
	RAR	666 406,85 €	22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard MIE, M. Alain Thomas).
	Total Recettes	6 190 734,78 €	

Le conseil municipal, à 22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas, M. Didier Nal) approuve le budget primitif 2023 de la Commune d'Eyguières.

Point n°7 : Objet : Attribution des subventions aux associations de la Commune

Dans l'Etat B1.7 de l'Annexe IV, se trouve la liste des attributions des subventions qui sont proposées au vote pour un montant total de 181 775€.

Pour information, les versements seront effectués dans un délai de 60 jours suivant la date du vote.

ASSOCIATIONS	MONTANT PROPOSÉ	VOTES
ASSOCIATION DES JUGES CONSULAIRES DE TARASCON	500,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).
CENTRE EQUESTRE DES OLIVIERS	500,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE EYGUIERES	1 700,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).
CLUB TAURIN LA BOUVINE	17 840,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).
CHEMIN DU PATRIMOINE	1 500,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).
SECTEUR U.S.E.P	1 000,00 €	22 voix pour et 4 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie), 1 voix contre (M. Alain Thomas).
USEP PERI NICAISE	750,00 €	22 voix pour et 4 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie), 1 voix contre (M. Alain Thomas).
USEP PUBLIQUE A. GILOUS	750,00 €	22 voix pour et 4 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie), 1 voix contre (M. Alain Thomas).
ASSOCIATION TRADICIOUN	150,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).
CINE 83 (La ligue de l'enseignement)	21 500,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).
ASSOCIATIONS A PETIT PAS	540,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).
ASSOCIATIONS DE SECOURS CIVIQUE D'EYGUIERES (ASCEYG)	500,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).
SCALE PARK 13	600,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).
PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENT	2 500,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).
ASSOCIATION PHOCEA PRODUCTION	2 500,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).
CETA EYGUIERES	500,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).
BELLES AMERICAINESS	500,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).
PREVENTION ROUTIERE	800,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).

AMIS DE L'INSTRUCTION LAIQUE D'EYGUIERES	12 350,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).
ALPILLES BOULE EYGUIERES	1 500,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).
ALPILLES TENNIS DE TABLE EYGUIERES	1 000,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).
AMICALE CHASSEURS D'EYGUIERES	1 500,00 €	22 voix pour et 4 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Alain Thomas) 1 voix contre (M. Gérard MIE).
AMICALE SAPEURS POMPIERS GRANS EYGUIERES	2 000,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).
AMICALE PERSONNEL MAIRIE	15 000,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).
AMICALE DON DE SANG	350,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS	500,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).
ANSORAA	500,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).
APATE	5 000,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).
SPORTIVE DU COLLEGE D'EYGUIERES	500,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).
LES AIGLONS D'EYGUIERES	2 200,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).
AIKIDO CLUB ART MARTIAL	500,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).
CLUB CYCLOTOURISME D'EYGUIERES	1 000,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).
COM'UNIQUE EN SIGNES	150,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).
ECOLE D'ART MARTIAUX LES ALPILLES	1 000,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).
ASS ECOLE DE MUSIQUE	30 000,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme

		Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).
ESCOLO FELIBRENCO DE LA CRAU	800,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).
EYGUIERES XV	15 000,00 €	22 voix pour et 4 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Alain Thomas), 1 voix contre (M. Gérard Mie).
ASS FCPE CONSEIL LOCAL EYGUIERES	100,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).
GROUPE ARTISTIQUE D'EYGUIERES	900,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).
HAND BALL EYGUIERES CLUB	15 000,00 €	21 voix pour et 4 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Alain Thomas) 1 voix contre (M. Gérard Mie) M. Michaël Renaux ne prend pas part au vote du fait de son statut de président de l'association
LA RAQUETTE D'EYGUIERES	7 000,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).
LE PINCEAU FLEURI	300,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).
LINE DANCE COUNTRY	400,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).
SKI CLUB ELS	700,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).
LE SOUVENIR FRANÇAIS	1 500,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).
SPORTING CLUB EYGUIERES	7 500,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).
TAROT ALPILLES	120,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).
YASURAGI KARATE DO EYGUIERIEN	2 000,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).
ZERO DECHET	775,00 €	22 voix pour et 5 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Touron, M. Didier Nal, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas).

Point n°8 : Approbation du Compte de Gestion 2022 du budget annexe de l'aérodrome

Monsieur Laurent BOYER, demande au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2022 dressé par le Trésorier Municipal conforme aux écritures du compte administratif du budget annexe de l'Aérodrome.

Il retrace, en miroir de la comptabilité communale, l'ensemble des dépenses et recettes budgétaires, ainsi que la comptabilité patrimoniale, les comptes de tiers et financiers, et les valeurs inactives mouvementées par les régisseurs.

Pour ce qui concerne la gestion budgétaire, les résultats doivent être, en tout point, identiques à ceux retracés dans le compte administratif.

Compte de gestion budget annexe 2022

SECTION FONCTIONNEMENT	
Total des recettes de la section de fonctionnement :	55 418.72
Total des dépenses de la section de fonctionnement :	18 297.84
Résultat de l'exercice N	37 120.88
Report à nouveau de l'année n-1	5 579.34
Intégration du résultat de clôture Budget Annexe	
Résultat de clôture de la section de fonctionnement	42 700.22
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2022	42 700.22

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte par un vote des résultats présentés.

Le conseil municipal, à 22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Tournon, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas, M. Didier Nal) prend acte des résultats présentés ci-dessus au sein du Compte de Gestion 2022 dressé par le Trésorier Municipal pour le budget annexe de l'aérodrome

Point n°9 : Approbation du Compte Administratif 2022 du budget annexe de l'aérodrome

Monsieur le Maire quitte le Conseil Municipal en nommant Mme Sandrine Pozzi comme présidente afin de permettre le vote du point n°9 Approbation du compte administratif 2022 du budget annexe de l'aérodrome.

Monsieur Laurent BOYER, présente le **Compte Administratif 2022 du budget annexe de l'aérodrome** au Conseil Municipal, tel que résumé dans le tableau ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes	55 418.72 €
Dépenses	18 297.84 €
Résultat 2022	37 120.88 €
Excédent antérieur reporté 2021	5 579.34 €
RESULTATS DE CLOTURE FONCTIONNEMENT	42 700.22 €

Ces résultats sont conformes aux totaux issus des pages 22 et 23 du compte de gestion du Trésorier. Monsieur BOYER Laurent demande au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2022 du budget annexe de l'Aérodrome.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte par un vote des résultats présentés.

Le conseil municipal, à 21 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Tournon, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas, M. Didier Nal) prend acte des résultats présentés ci-dessus au sein du Compte administratif 2022 du budget annexe de l'aérodrome.

Monsieur Henri PONS, Maire, n'a pas pris part au vote. Il s'est retiré au moment du vote

Point n°10 : Affectation des résultats de l'exercice 2022 au BP 2023 (Budget annexe de l'aérodrome)

Rapporteur : Monsieur Laurent BOYER

Monsieur Laurent BOYER, propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2022 au BP 2023 comme suit :

Sont constatés les résultats 2022 de clôture suivante :

- Excédent de la section de fonctionnement 2022, soit 42 700.22 € ;

Il est proposé l'affectation suivante :

- 42 700.22 € au compte de recettes R002 « résultat reporté » (excédent de fonctionnement reporté).

Monsieur BOYER demande au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2022 au Budget annexe de l'aérodrome 2023.

Le conseil municipal, à 22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Tournon, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas, M. Didier Nal) approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2022 au BP 2023 du budget annexe de l'Aérodrome.

Point n° 11 : Vote du Budget Primitif 2023 du budget annexe de l'Aérodrome

Monsieur Laurent BOYER, expose le Budget Primitif 2023 annexe de l'aérodrome au Conseil Municipal, tel que résumé dans le tableau ci-dessous.

Considérant l'équilibre général du budget et l'équilibre section par section.

Considérant que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu lors de la séance du conseil municipal du 28 février 2023.

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L. 2312-2 du CGCT, le vote se fait par chapitre ou, si l'assemblée délibérante le décide, par article.

Monsieur Boyer propose, conformément aux textes en vigueur, de faire procéder au vote chapitre par chapitre.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023 – BUDGET ANNEXE AERODROME

Chpt	Dépenses Fonctionnement	Proposition à voter	Vote
11	Charges à caractère Général	35 000,22 €	22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Tournon, M. Didier Nal, M. Gérard MIE, M. Alain Thomas).
12	Charges de Personnel	33 700,00 €	22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Tournon, M. Didier Nal, M. Gérard MIE, M. Alain Thomas).
67	Charges Exceptionnelles	25 000,00 €	22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Tournon, M. Didier Nal, M. Gérard MIE, M. Alain Thomas).
	Total Dépenses	93 700,22 €	

Chpt	Recettes Fonctionnement	Proposition à voter	Vote
70	Produits de services	45 000,00 €	22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Tournon, M. Didier Nal, M. Gérard MIE, M. Alain Thomas).
75	Autres produits de gestion courante	6 000,00 €	22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Tournon, M. Didier Nal, M. Gérard MIE, M. Alain Thomas).
	Résultat antérieur reporté	42 700,22 €	22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Tournon, M. Didier Nal, M. Gérard MIE, M. Alain Thomas).
	Total Recettes	93 700,22 €	

Monsieur BOYER demande au Conseil Municipal d'approuver le BP 2023 annexe de l'aérodrome.

Le conseil municipal, à 22 voix pour et 5 voix contre (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Tournon, M. Gérard Mie, M. Alain Thomas, M. Didier Nal) approuve le budget primitif 2023 du budget annexe de l'aérodrome.

Point n°12 : Formation des élus locaux

Monsieur le Maire expose que l'article L.2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales reconnaît aux membres du Conseil Municipal le droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Dans ce cadre, la loi prévoit la prise en charge des frais de formation par la commune, ainsi que l'octroi d'un congé de formation de 18 jours par élu et pour la durée du mandat. Il est précisé que ce droit ne s'applique que si l'organisme dispensant la formation a été agréé par le ministère de l'Intérieur.

Le conseil Municipal doit déterminer les orientations de formations ainsi que les crédits ouverts à ce titre. Si les frais de formation des élus constituent une dépense obligatoire pour les communes, le montant de ces dépenses ne peut excéder 20% du montant total des indemnités de fonction allouées aux élus de la Commune. Monsieur le Maire propose de fixer le budget de formation à 4 % du montant des indemnités des élus.

Les orientations proposées sont identiques à celles de l'an dernier, à savoir :

- les fondamentaux de l'action publique locale,
- les formations en lien avec les délégations,
- les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, gestion des conflits...)

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- les organismes de formation choisis devront être agréés par le ministère de l'Intérieur,
- le dépôt préalable au stage d'une demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la Commune,
- la liquidation du montant pris en charge se fera sur justificatifs de dépenses,
- la répartition des crédits et de leur utilisation se fera sur une base de traitement égalitaire entre les élus.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'approuver les orientations de formation telles que présentées ci-dessus,
- de dire que les formations seront financées dans la limite de 18 jours par élu pour la durée du mandat, et qu'au titre de 2023, sont pris en charge 3 jours maximum par élu,
- de dire que le montant des dépenses de formations est fixé, pour l'année 2023, à 4 % du montant total des indemnités de fonctions allouées aux élus de la commune,
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits figurant au budget de la Commune.

Le conseil municipal, à 23 voix pour, 3 abstentions (Mme Virginie Altémir, Mme Audrey Tournon, M. Didier Nal) et 1 voix contre (M. Gérard Mie) : approuve les orientations de formation telles que présentées ci-dessus ; dit que les formations seront financées dans la limite de 18 jours par élu pour la durée du mandat et qu'au titre de 2023, sont pris en charge 3 jours maximum par élu ; dit que le montant des dépenses de formations est fixé, pour l'année 2023 à 4% du montant total des indemnités de fonctions allouées aux élus de la commune ; impute la dépenses correspondante sur les crédits figurant au budget de la Commune.

En ce qui concerne les questions orales qui ont été posées par l'opposition, Monsieur le Maire rappelle que le règlement intérieur du conseil municipal prévoit en son article 5 que « *Les questions orales ne sont pas admises lors de la séance du Conseil au cours de laquelle le Compte Administratif est voté* ».

Par conséquent, Monsieur le Maire indique que les questions orales qui ont été envoyées par courriel du vendredi 28 mars 2023 seront traitées lors du prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire clôture le Conseil Municipal.